Rapport de la Réglementation RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

Version 1 du 11 mars 2019

Ce règlement européen défini le 27 avril 2016; mis en vigueur en 2018 par cnil

Sommaire

I.	Les enjeux	3
II.	Le lien avec la cybersécurité	3
III.	Les entreprises concernées	3
IV.	La gestion des risques	3
V.	Les missions	3
	IV.1 Sensibiliser les utilisateurs	
	IV.2 Authentifier les utilisateurs	
	IV.3 Gérer les habilitations	
	IV.4 Tracer les accès et gérer les incidents	
	IV.5 Sécuriser les postes de travail	
	IV.6 Sécuriser l'informatique mobile	
	IV.7 Protéger le réseau informatique interne	
	IV.8 Sécuriser les serveurs	
	IV.9 Sécuriser les sites web	
	IV.10 Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité	
	IV.11 Archiver de manière sécurisée	
	IV.12 Encadrer la maintenance et la destruction des données	
	IV.13 Gérer la sous-traitance	
	IV.14 Sécuriser les échanges avec d'autres organismes	
	IV.15 Protéger les locaux	
	IV.16 Encadrer les développements informatiques	
	IV.17 Chiffrer, garantir l'intégrité ou signer	

VI. Sanction en cas de transgression VII. Annexe

I. Les enjeux

RGPD signifie Règlement Général sur la Protection des données. La protection des données personnelles nécessite de prendre des mesures techniques et organitionnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté à la cybermenace.

II. Le lien avec la cybersécurité

Chaque partie de la mise en conformité RGPD est liée avec la cybersécurité. Par example: comment protéger le réseau interne informatique , sécuriser les serveurs et chiffrer, garantir l'intégrité et signer, etc.

III. Les entreprises concernées

Toutes les entreprises stockent les données personnelles des citoyens européens. DPO vérifie la mise en conformité RGPD. Et après, il va contacter un cabinet tier dans le domaine cybersécurité.

IV. La gestion des risques

Pour cela, de manière générale, il faut suivre des 4 étapes:

- Recenser les traitements des données sur les matériels, les logiciels, les canaux de commu et les supports papiers.
- Apprécier les risques engendrés par chaque traitement.
 - 1) Identifier les impacts potentiels
 - 2) Identifier les sources de risques
 - 3) Identifier les menaces réalisables
 - 4) Déterminer les mesures existantes ou prévues
 - 5) Estimer la gravité et la vraisemblance
- Mettre en oeuvre et vérifier les mesures prévues,
- Faire réaliser des audits de sécurité périodiques.

V. Les missions

- IV.1 Sensibiliser les utilisateurs
- IV.2 Authentifier les utilisateurs
- IV.3 Gérer les habilitations

Les habilitations signifient les droits d'accès.

- IV.4 Tracer les accès et gérer les incidents
- IV.5 Sécuriser les postes de travail
- IV.6 Sécuriser l'informatique mobile
- IV.7 Protéger le réseau informatique interne
- IV.8 Sécuriser les serveurs
- IV.9 Sécuriser les sites web
- IV.10 Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité
- IV.11 Archiver de manière sécurisée

IV.12 Encadrer la maintenance et la destruction des données

IV.13 Gérer la sous-traitance

Une entreprise distribue une tache spécifique à l'autre entreprise; Dans le contrat, la cause de sécurité est bien définie.

IV.14 Sécuriser les échanges avec d'autres organismes

IV.15 Protéger les locaux

IV.16 Encadrer les développements informatiques

IV.17 Chiffrer, garantir l'intégrité ou signer

VI. Sanction en cas de transgression

Jusqu'à présent, une amende maximale de 50 000 euros est infligée par défault intentionnel ou négligeant. À partir du 25 mai 2018, l'amende augmentait à 2% du chiffre d'affaires annuel global jusqu'à 10 millions euros. L'autorité de surveillance se réserve le droit d'imposer une amende plus élevée.

VII. Annexe

CNIL: Commission nationale informatique et libertés